

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

## *Service de l'assainissement collectif*

### **I CONTEXTE**

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des collectivités territoriales, le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour **l'exercice 2011**.

La commune de Chartainvilliers n'a transféré sa compétence d'assainissement collectif à aucun syndicat. Elle adhère au SYMVANI (Syndicat de Valorisation agricole des boues de station d'épuration, dont le siège est à Saint-Martin de Nigelles), pour la gestion des boues en sortie de station.

#### **I.1 Conditions d'exploitation du service**

Le service est exploité en régie.

### **II INDICATEURS TECHNIQUES**

Le service gère une station d'épuration mise en service en février 2001.

#### **II.1 Station d'épuration**

##### II.1.1 Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées  
Commune d'implantation : Chartainvilliers  
Capacité nominale : 1100 EH

##### II.1.2 Données démographiques

Le nombre total d'abonnés est de 287

##### II.1.3 Données techniques

*Voir les rapports du SATESE*

##### II.1.4 Volumes

Le volume facturé en assainissement aux abonnés est de 28 368 m<sup>3</sup>  
Le volume de boues extraites de la station est de 490,38 tonnes

### **III INDICATEURS FINANCIERS**

#### **III.1 Indicateurs financiers généraux**

##### III.1.1 Etat de la dette

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours : 11 306,62 euros  
Annuités : 5 653,32 euros

##### III.1.2 Travaux

Au cours de l'exercice 2011, la pompe de refoulement de la Pointe du Frou a été remplacée, pour un montant de 1.972,05 euros H.T.

Par ailleurs, une intervention a été effectuée, rue de Gallardon, sur une canalisation de refoulement. Deux regards de visite ont été posés dans cette rue. La facture s'élève à 3.334,40 euros H.T.

Enfin, une pompe de relèvement a dû être changée à la station d'épuration, pour un montant de 1.183,20 euros H.T.

Le montant annuel du contrat de maintenance de la station d'épuration et des pompes de refoulement est de 1.425,77 euros H.T. La maintenance est effectuée par la société Ternois Épuration.

La société VEOLIA PROPLETE SVR assure le nettoyage des canalisations d'eaux usées de la commune (1.042 mètres linéaires deux fois par an), ainsi que le nettoyage de la bache de relevage, pour un montant annuel de 2.671,38 euros H.T. En 2011, ont été nettoyées les canalisations rue du 11 Novembre, rue Jean Moulin, rue du Marais, ainsi qu'une partie de la rue de l'Égalité.

### III.2 Prix du service d'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. La facturation est semestrielle, la facture intermédiaire étant un acompte établi sur 50% de la facture précédente. Chaque année, le conseil municipal vote les tarifs qui découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

### III.3 Le prix de l'assainissement collectif

#### III.3.1 Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2011
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€HT)	Abonnement ordinaire	32,50	33,00
Tranches (€HT)	Le m3	0,94	0,94
TVA (%)		0	0

#### III.3.2 Composantes de la facture d'un usager de 120m3

	1 <sup>er</sup> janvier 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Collectivité	145,30	145,80
Redevance modernisation des réseaux	34,56	36,00
<b>Total (€TTC)</b>	<b>179,86</b>	<b>181,80</b>

Nota bene : La nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a modifié la redevance de l'agence de l'eau, séparée dès 2008 en deux nouvelles redevances :

- la redevance de pollution domestique dont l'assiette est le volume d'eau facturé à l'abonné,
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte dont l'assiette est le volume d'eau soumis à la redevance d'assainissement.

### III.4 Prix global eau + assainissement collectif pour un abonné de 120 m3

	1 <sup>er</sup> janvier 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2011
<b>Part de la Collectivité</b>		
ADDUCTION D'EAU POTABLE	<b>156,00</b>	<b>162,00</b>
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	<b>145,30</b>	<b>145,30</b>
<b>Agence de l'eau</b>		
Redevance pollution domestique	40,09	41,76
Redevance modernisation des réseaux	34,56	36,00
<b>FSIREP</b>	7,80	8,04
<b>TOTAL TTC</b>	<b>383,75</b>	<b>393,10</b>

Le prix moyen du m3 assaini s'établit donc à 3,27 euros, pour 2011, toutes taxes et redevances incluses.